

FLASH INFOS

Comité d'Entreprise et Négociations

Fermeture de 5 agences : la liste s'allonge !

L'agence de Prades a fermé en 2018, provoquant la destruction de 3 postes, et déjà **5 autres fermetures d'agences sont annoncées** en ce début 2019 : les agences de Bonnefoy, de Canet Plage, de Luchon, de Saint Girons, de Montréjeau, provoquant la destruction de 10 postes supplémentaires.

Chuuut !!! ... les clients ne doivent pas être informés pour le moment...

Concept Agora sous toutes ses formes : quelles modifications des organisations du travail ?

A notre demande, la Direction a présenté le **concept global**. Pour autant, pas d'explications sur les organisations et les conditions de travail :

- Effectifs, métiers, missions ?
- Outils (ordinateurs portables, téléphones portables, casques...), nouveaux espaces de travail, ergonomie ?

La Direction doit nous donner ces explications lors de prochaines consultations des CHSCT. A suivre



Dématérialisation du bulletin de paie : vous avez le droit de choisir

La Direction déploie à compter de juillet la dématérialisation du bulletin de paie.

Vos délégués syndicaux :

Jean-Luc Barre
05 62 93 92 14

Sophie Bellal
05 61 10 82 35

Michèle Bleuse
05 61 10 82 35

Manissa Bournier
04 68 35 92 16

Alexandra Fabre-Delmas

05 62 59 24 72

Delphine Freitas
05 59 02 97 47

Jonathan Huez
05 57 81 40 46

Permanence TOULOUSE

05 61 10 82 35
06 83 11 98 60

Site internet CFDT :
www.cfdt-courtois.fr



Si vous souhaitez continuer à recevoir vos bulletins papier, **vous n'êtes pas obligés** d'ouvrir un compte mypeopledoc, adressez tout simplement à la DRH un mail avec accusé de lecture ou un courrier recommandé avec AR (comme la Loi le prévoit).

Prévoyance : changement de la couverture

La Direction a souhaité modifier certaines prestations de notre contrat Prévoyance Décès Invalidité. Les Accords d'entreprise sur la **Couverture Prévoyance des Actifs** et sur le **Maintien de salaire applicable au personnel en Affection Longue Durée** ont donc été modifiés avec application rétroactive au 01/01/2019.

Ces changements n'ont pas d'impact négatif sur le montant de votre cotisation.

Droits à congés payés : des difficultés à exercer ses droits en 2019 ?

Dès cette année, la Direction incite les salariés : « ... à prendre 4 semaines de congés au cours du 2ème semestre afin de limiter dans le temps la durée de la période de transition » (cf.Rh.net).

Or, **sans étoffer les équipes**, il est difficile de prendre davantage de congés payés, sauf à réaliser des heures supplémentaires.

De plus, cette année, la réduction des renforts estivaux se cumule à la suppression des postes de « volants » qui permettaient de faire face à des absences.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

	2017	2018	2019
Auxiliaires d'été	47 mois	42 mois	19 mois
Contrats saisonniers	6 contrats	6 contrats	2 contrats

Disparition des CE/CHSCT/DP : place au CSE

La Loi oblige à mettre en place un Comité Social et Economique (CSE) qui va remplacer toutes les instances représentatives du personnel : le Comité d'Entreprise, les CHSCT et les Délégations du Personnel.

Dans ce cadre, des Négociations sont engagées et la Direction tente par tous les moyens d'amoindrir notre capacité à assurer **la défense des intérêts légitimes des salariés tant individuels que collectifs**.

Elle affiche ainsi sa vision réductrice du dialogue social et organise **la fragilisation des salariés**.

SOUTENEZ-NOUS



BULLETIN D'ADHESION A LA CFDT – A RETOURNER A LA CFDT PERMANENCE TOULOUSE :
33 RUE DE REMUSAT 31000 TOULOUSE

NOM : _____ PRENOM : _____

AGENCE OU SERVICE : _____ POSTE OCCUPE : _____

DECIDE D'ADHERER A LA CFDT A COMPTER DU : _____ SIGNATURE :

